

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier 2017 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, maire.

Présents : Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE,
Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Frantz LALANDE, Maryline MENEZ,
Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD,
Martine LAFORGE pouvoir à Olivier HUSSON,
Laurent MAUGENEST pouvoir à Alain CLOYSSIL
William BARRE, Mathieu NICOURT

Secrétaire de séance : Sophie DESWARTE
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 24 JANVIER 2017

1. Syndicat des Ecoles Voinsles/Le Plessis-Feu-Aussoux : versement d'un acompte prévisionnel 2017

A la demande du Syndicat des Ecoles Voinsles / Le Plessis-Feu-Aussoux et sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent le versement d'un acompte de 15 000 € sur la participation communale 2017, avant le vote du budget primitif.

2. Association VISION (Voinsles, Imaginer des Solutions Intergénérationnelles Optimistes et Innovantes) : versement d'une subvention

M. le Maire informe de la création de l'association VISION (Voinsles, Imaginer des Solutions Intergénérationnelles Optimistes et Innovantes) et propose le versement d'une subvention permettant le fonctionnement ainsi que la rémunération d'un animateur EVDS (Espace de Vie Sociale).

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition et autorisent M. le Maire à verser une subvention de 7 000 € avant le vote du budget primitif 2017.

3. Centre de Gestion de Seine-et-Marne : adhésion aux prestations RH proposées par les services Pôle Carrières du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer aux prestations telles que présentées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, d'inscrire les dépenses correspondantes au budget et habilite M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Informations diverses / Affaires diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h